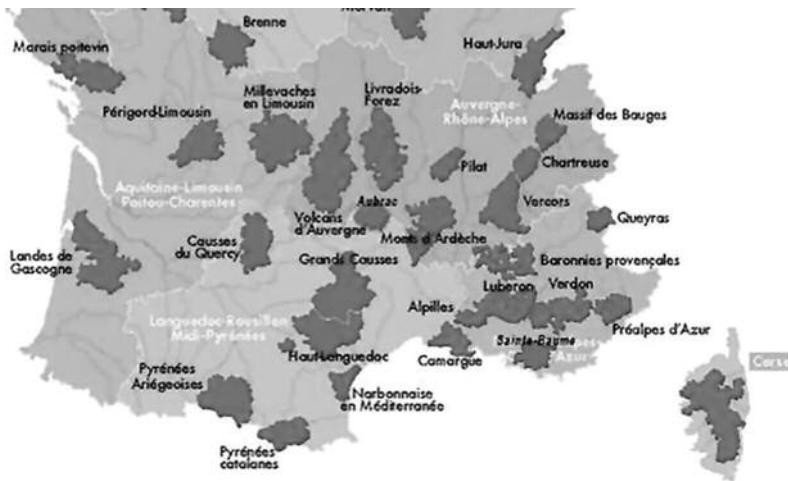


# Forêt méditerranéenne : des ressources à défendre et à valoriser

par Jonathan BAUDEL

***Face aux risques accrus  
d'incendies de forêt, ne faut-il pas  
plus que jamais faire reconnaître  
les valeurs et richesses des espaces  
forestiers méditerranéens ?  
La réponse viendra grâce à des  
politiques territoriales adaptées,  
concertées et multifonctionnelles.  
L'auteur nous présente ici le rôle  
d'un acteur territorial clef :  
les parcs naturels régionaux.***

La forêt méditerranéenne s'est développée au cours du temps avec des usages plus marqués que d'autres comme l'utilisation de l'espace naturel par l'activité pastorale. Progressivement, d'autres usages sociaux sont apparus avec une meilleure prise en compte de l'environnement dans lequel on vit (biodiversité, paysage, promenade, etc.). Aujourd'hui, dans un contexte de réchauffement climatique où la forêt méditerranéenne peut être vue principalement sous le prisme du risque feu de forêt, il est bon de la présenter comme un élément vivant d'un territoire où les services attendus et apportés par cette forêt illustrent assez bien la notion de multifonctionnalité. C'est aussi pour préserver cette notion que les Parcs naturels régionaux sont nés. Le but d'un Parc est de protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. C'est le cas du Parc naturel régional des Alpilles qui a une particularité culturelle et historique, il est le seul Parc à avoir des compétences de Défense des forêt contre les incendies (DFCI) et de Réhabilitation des terrains incendiés (RTI). De ce fait, tout en animant son Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier (PIDAF), son mode de gestion sur le risque feu de forêt, s'organise autour d'une approche plus transversale en associant la sylviculture, l'agriculture, le pastoralisme, le paysage, la fréquentation et la biodiversité dans son approche risque feu de forêt.



**Fig. 1 :**  
Les Parcs naturels  
régionaux dans le sud  
de la France.

## Le label Parc naturel régional

En 2019, on compte 54 Parcs naturels régionaux en France (Cf. Fig. 1) qui représentent 15 % du territoire français dont :

– huit dans la région Sud Provence-Alpes - Côte d'Azur : Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras, Verdon, Sainte-Baume et un en projet celui du Mont-Ventoux, soit 30% du territoire régional,

– six dans la région Occitanie : Causses du Quercy, Grands Causses, Haut-Languedoc, Narbonnaise, Pyrénées Ariégeoise, Pyrénées catalanes et deux en projets, celui de l'Aubrac et de Corbières-Fenouillèdes, soit 20% du territoire régional.

Ce sont des territoires habités, reconnus au niveau national pour leurs paysages, leurs milieux naturels et leurs patrimoines culturels de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Leur vocation est de protéger et de valoriser leurs patrimoines tout en assurant un développement durable, économique et social. Leur classement est validé par un décret du Premier ministre. C'est un espace ouvert qui se dote d'un projet de territoire en matière de développement, d'aménagement et de préservation du patrimoine. Ce projet est décrit dans une Charte qui est approuvée par chacune des communes, collectivités territoriales et par l'Etat. Elle est valable pour 15 ans. Sans pouvoir réglementaire, le rôle du Parc n'est pas d'agir seul mais plutôt d'animer les acteurs, partenaires, élus et citoyens d'un territoire autour d'une stratégie commune élaborée et suivie au sein d'instances de concertations.

Le contexte dans lequel interviennent les Parcs a évolué suite aux dernières réformes

territoriales (loi NOTRe du 7 août 2015) notamment au travers de la déclinaison des grandes orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Comme d'autres documents d'urbanismes locaux, la Charte d'un Parc doit prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatible avec les règles générales du schéma. En parallèle, la charte d'un Parc naturel régional s'impose, dans un rapport de compatibilité, aux schémas de cohérence territoriale, schémas de secteurs, plans locaux d'urbanisme et documents d'urbanisme. Les Parcs représentent donc des outils structurants d'aménagement et de développement durable d'un territoire.

D'autre part, la force des Parcs, c'est aussi de rassembler dans une même structure une ingénierie collective où l'on retrouve les grandes thématiques du territoire (agriculture, biodiversité, économie, tourisme, forêt...) et où chaque technicien travaille en transversalité avec les autres de manière collaborative. En parallèle chaque sujet entraîne une réflexion collaborative au sein de diverses instances de concertation territoriale.

De fait, quelle que soit la thématique développée, par exemple la forêt ou la DFCI, il existe une multitude d'acteurs et d'usagers qui débattent et se retrouvent (propriétaires, naturalistes, chasseurs, acheteurs de bois...). Chaque usager a une perception de la forêt qui lui est propre au regard de son histoire et de son utilisation. Le rôle du Parc est de comprendre et d'entendre ces divers acteurs pour avoir une idée plus précise de l'utilisation forestière de son territoire. On retrouve ici la notion de transversalité et de multifonctionnalité.

## Des enjeux et de leur transversalité, aux orientations concrètes sur un territoire

Lorsque l'on analyse la multiplicité des acteurs ou usagers des espaces naturels forestiers, on peut les regrouper autour de trois grandes fonctions, généralement les mêmes que les trois piliers du développement durable : fonction sociale, fonction de production, fonction environnementale. Ces trois fonctions, qui s'entremêlent, constituent un regard simplifié sur la politique ter-

ritoriale. Quel que soit le thème de discussion (voirie, urbanisme, développement économique), les trois fonctions sont prises en compte afin de mieux entrevoir les enjeux et objectifs territoriaux. Certaines politiques seront plus attachées à la fonction économique ou sociale, d'autres plus contraintes pour préserver un espace naturel et paysage (Cf. Fig. 2).

On parle ainsi de politique territoriale où il est question de faire un choix et de donner une priorité dans l'une ou l'autre des fonctions selon l'analyse et les enjeux du territoire. Mais quelle que soit la volonté politique, il restera toujours une utilisation multiple de notre territoire et de notre forêt. C'est cette notion de multifonctionnalité qui n'est pas toujours simple à mettre en œuvre.

Pour guider les politiques à faire des choix cohérents avec les orientations nationales, les pouvoirs publics accompagnent les territoires par différents documents cadres (ONTVB, PNFB, etc.), schémas (SRADDET, SREII, SCOT, etc.) où textes législatifs (LTECV, LAAAF, LRBNP, etc.)<sup>1</sup>. A cela s'ajoutent les stratégies mise en œuvre pour tenir compte des autres enjeux territoriaux tels que les schémas de la fréquentation, les Chartes du tourisme durable ou de la préservation des paysages, les documents d'objectifs Natura 2000, les Chartes forestière de territoire, etc. Autant de lois, de documents stratégiques, de chartes, d'outils ou de fiches actions qui s'entremêlent et ajoutent de la complexité dans la mise en œuvre d'une politique territoriale.

Finalement lorsque l'on parle de DFCI, nous parlons aussi de paysage, de circulation motorisée, de biodiversité, de pastoralisme, de sylviculture, etc. Lorsque l'on parle de sylviculture on parle aussi d'économie locale, de construction durable, d'énergie renouvelable, de biodiversité, de DFCI, etc. Tout cela rend difficile la lecture des enjeux et les réponses que l'on en attend. Il semble indispensable d'avoir une vision plus large que la thématique traitée. Chaque choix fait peut avoir des conséquences positives ou négatives, à plus ou moins long terme, sur l'organisation territoriale.

## Une vision pour demain

L'évolution de la gestion de l'espace forestier de demain sera de faire cohabiter les enjeux, la cohérence des politiques publiques et d'organiser cette réflexion à différentes

échelles sans tenir compte des limites administrative ou/et foncière. Cette réflexion prend déjà forme, notamment autour de la mobilisation du bois dans une vision durable et paysagère de nos forêts. D'autres réflexions s'attachent à faire cohabiter des actions sylvicoles avec des actions DFCI en intégrant un volet pastoralisme et réalisant les travaux à des périodes à moindre enjeu avifaunistique. Mais le champ des thématiques et des liens de cause à effet est beaucoup plus vastes. Par exemple, lors d'une opération DFCI en interface forêt-habitat, cela sous-entend d'avoir une réflexion plus large, d'aménagement du territoire, tenant compte notamment de thématique variée comme :

- l'urbanisme : habitat isolés, type de construction, chemin d'accès, implantation de nouveaux bâtiments pastoraux, etc.

- l'exploitation forestière : sortie du bois, foncier morcelé, économie locale, chemin d'accès, sylvopastoralisme, biodiversité, etc.

1 - ONTVB : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

PNFB : Plan national de la forêt et du bois.

SREII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

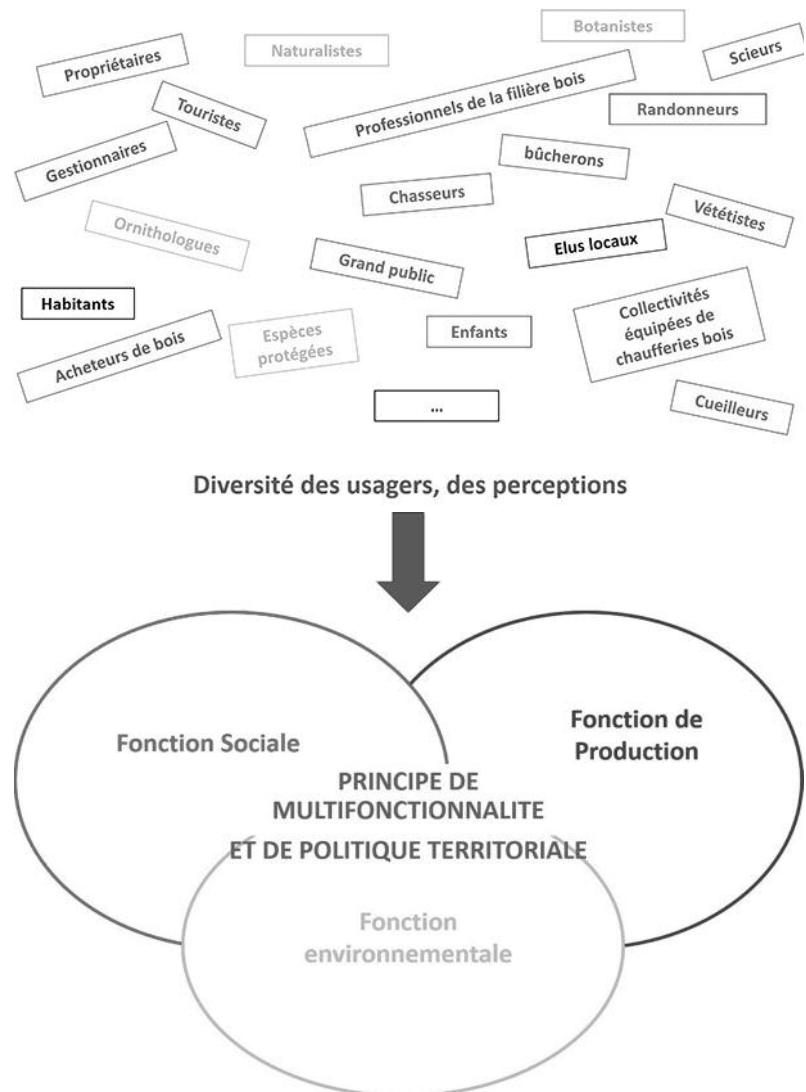
SCOT : Schéma de cohérence territoriale.

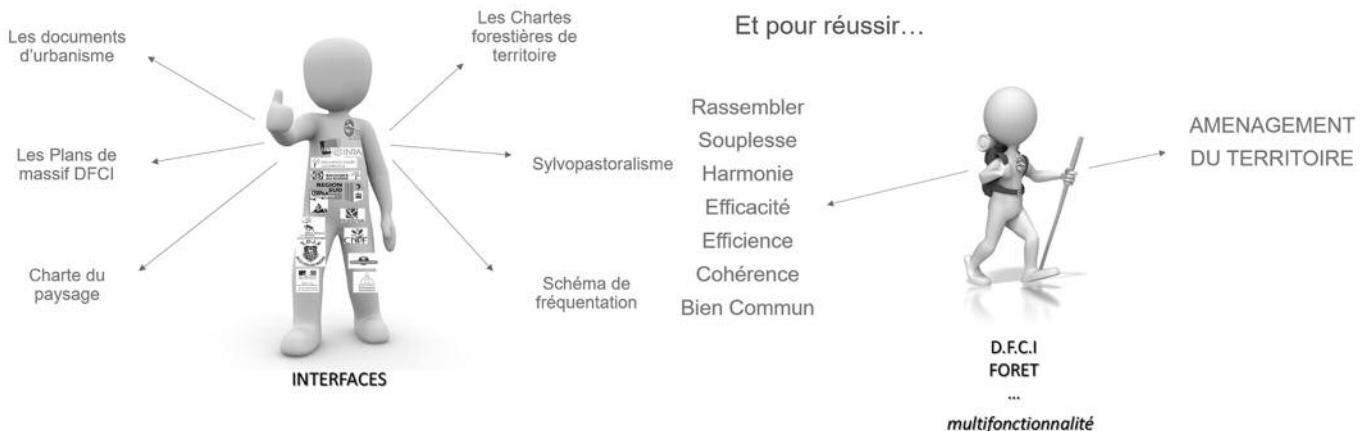
LTECV : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

LAAAF : Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

LRBNP : Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

**Fig. 2 :**  
Diversités des usages et des usagers en forêt.





**Fig. 3 :**

A gauche : besoin d'une vision transversale et partenariale dans les interfaces forêt/habitat.

A droite : les clés de la réussite.

– le risque incendie : pistes et servitudes DFCI, paysage, circulation motorisée, sylvopastoralisme, etc.

C'est un peu l'ambition des Parcs naturels régionaux au travers de leurs Chartes, c'est à dire de construire un projet politique à l'échelle d'un territoire et de travailler plus spécifiquement projet par projet.

C'est le choix du territoire des Alpilles et de ses communes qui, en déléguant la compétence DFCI au PNR des Alpilles, ont fait le choix d'intégrer l'ensemble des enjeux et des orientations politiques au travers de l'approche risque incendie. C'est aussi la volonté des communes du PNR de la Sainte-Baume souhaitant généraliser la conduite d'opérations sylvicoles respectueuses des paysages et réengager une sylviculture dynamique dans les peuplements forestiers. C'est aussi l'exemple des communes membres du PNR du Luberon qui travaillent sur la préservation de la biodiversité spécifique des milieux forestiers en mêlant une réflexion sur l'exploitation, les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité. Finalement la gestion multifonctionnelle territoriale, c'est un

peu la marque de fabrique des Parcs naturels régionaux de France.

Néanmoins, un PNR ne fait rien seul. Il doit rassembler acteurs, partenaires, élus, citoyens d'un territoire ou chaque personne à sa vision, son histoire et ses missions. De ce fait chaque acteur et institution, doit introduire un peu de souplesse dans leurs missions. En parallèle, quelle que soit la structure porteuse de politiques territoriales, elle devra être toujours plus efficiente pour faire mieux avec peu, notamment en regroupant des financements de divers volets de subvention. Mais dans le fond, quel que soit le gestionnaire d'un espace public (urbain ou naturel), il travaille pour le bien commun, indépendamment des limites foncières ou administratives. C'est le fondement même du service public et le socle professionnel d'un animateur de territoire. Le but est le même, concevoir ensemble l'aménagement du territoire écoresponsable ou multifonctionnel de demain.

**J.B.**

## Résumé

La forêt méditerranéenne est un milieu unique, anthropisé depuis des siècles, qui juxtapose des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. C'est un réservoir de biodiversité, qui tempère le climat et a un effet protecteur sur les sols, l'eau ou l'air. Mais la forêt méditerranéenne, dans un contexte d'incertitude liée au changement climatique, est au carrefour de ses enjeux. Les relations Homme-nature-économie vont invariablement être impactées et le travail des gestionnaires plus délicats. Les dernières lois traduisent assez bien la difficulté dans lesquels vont se trouver les gestionnaires d'espace naturel. On a d'une part une volonté nationale affichée par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014, qui a pour objectif de développer une gestion durable des forêts alliant performance économique, environnementale et sociale. Et d'autre part, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 qui vise à protéger, restaurer et valoriser la biodiversité et notamment à éviter, réduire, compenser les impacts négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement. Pour mieux valoriser le bois et augmenter la ressource tout en préservant les paysages et la biodiversité, la solution se trouvera forcément dans un consensus et une réflexion mutuelle entre les acteurs des filières, les gestionnaires d'espaces, les scientifiques, les associations, le pouvoir public et les propriétaires forestiers. C'est donc par une multifonctionnalité des approches que l'on pourra concilier nature, usage et production en forêt méditerranéenne.